

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 30 NOVEMBRE 2011**

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 30 novembre 2011 à 19h00 en la salle des fêtes de Caulières, sous la Présidence d'Alain Desfosses.

Etaients présents :

Délégués titulaires : AVELANGE Astrid, BODERAU Etienne, BOIGNET Marie-Hélène, BON Linda, BROSNIEWSKI Raymond, BRUSSART Patrice, CALIPPE Sylviane, CARPENTIER Claudine, CAUDRON Patrice, CAUX Gaël, CELISSE Gérard, CHELLE-POIRET Sabine, COSETTE Jean-Paul, DAMONNEVILLE Philippe, DE FRANSSU Jean, DE SAINT GERMAIN Lyliane, DELAIRE Rose-France, DELEZENNE Victor, DEMARQUET Jean-Pierre, DEMONCHY Pascal, DENEUX Gérard, DESFOSSES Alain, DESPREAUX Xavier, DEVIENNE Désiré, DEWAELE Marc, DOINEL Michel, DUBOS Jacques, DUNEUFGERMAIN Jean-Bernard, DUSSUELLE Dominique, DUTITRE Philippe, FAVRESSE Jean-Marie, FLEURY André, FORMET Thierry, FROIDURE James, GERAUX Christophe, GUERIN Francis, GUILBERT Jackie, HEBERT Thierry, HENON Danièle, HIESSE André, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, LABESSE Jean-Marc, LAMORY Catherine, LECLERCQ Geneviève, LECLERE Jean-Claude, LEFEBVRE Jean-Luc, LEFEUVRE Jannick, LOUART Usmée, MAGNIER Dominique, MARIE Gilbert, MICHAUX Colette, MORAIN Bernard, MOUTON Carlos, PRIEZ Marie-Pierre, QUILLEN T Marcel, SAELENS Willy, SOUMILLON Gilles, STOTER Jean-Jacques, TETU Alix, TRABOUILLET Romuald, TURLLOT Jean-Marie, VASSEUR Dany.

Délégué suppléant ayant pouvoir de son titulaire : KASIMIRCZAK Edouard (suppléant de BOSREDON Philippe), PRUVOT Francis (suppléant de VAN DYCKE Roseline), TARRATTE James (suppléant de DELCOURT Francis).

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : NEDELEC Alain (pouvoir à DELAIRE Rose-France), LEROY Loïc (pouvoir à Alain DESSFOSSES), DESMAREST Gérard (pouvoir à MORAIN Bernard), MILLE Daniel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald).

Etaients absents ou excusés : BERTHE Pascal, BLAREL Marc, COLIN André-Jean, GOETHALS Eddy, LECLERCQ Jakie, LESUR Alain, LINANT Francis, PALPIED Monique, PERIMONY Yves, QUILLEN Jean-Claude, SNAUWAERT Jean-Marie, VANDROMME Luc.

Délégués suppléants présents :

BEUVRIER Georges, DAMONNEVILLE Joël, DEFFONTAINES Chantal, DELVA Christian, DRUOT Patrick, LEFEBVRE Jacques, LENOEL Yvon, LEULLIER Jacques, PERTRISSARD Lucette, WADIER Joël, WATELAIN Philippe.

Secrétaire de séance : DOINEL Michel.

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte-rendu du 8 septembre 2011**
2. **Direction**
 - 2.1. Installation de nouveaux délégués communautaires
 - 2.2. Modification du tableau indicatif des emplois
 - 2.3. Désignation d'un représentant au SMIRTOM
3. **ZAC**
 - 3.1. Compte Rendu Annuel au Concédant

4. Logement

- 4.1. Lancement de l'OPAH

5. Equipement aquatique

- 5.1. Programme architectural, fonctionnel, environnemental et technique du futur équipement
- 5.2. Lancement du concours d'architecte
- 5.3. Constitution du jury de concours

6. Finances/Budget

- 6.1. Fiscalité éolienne : recouvrement de produit fiscal
- 6.2. Budget principal : délibération modificative de crédits n°3

7. Voirie

- 7.1. Convention de déneigement avec le Conseil Général
- 7.2. Intégration et exclusion de voies dans le domaine communautaire
- 7.3. Prix de revente du sel aux communes

8. Information

- 8.1. Marché attribué

9. Questions diverses

10. Lieu du prochain conseil communautaire

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance.

Le Président remercie Claudine Carpentier, maire de Caulières, d'accueillir le Conseil Communautaire et invite l'Assemblée à avoir une pensée pour Suzanne GENTY, Maire de la commune de Brocourt, décédée récemment. L'Assemblée observe une minute de silence en sa mémoire.

Il invite ensuite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance. Michel DOINEL, commune de Le-Quesne, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité.

Il rappelle que la séance est enregistrée et demande à chaque personne souhaitant prendre la parole de décliner son identité et la commune qu'elle représente.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 SEPTEMBRE 2011

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du conseil communautaire du 8 septembre 2011. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Le Président propose à l'Assemblée le retrait de deux points inscrits à l'ordre du jour de la séance et précise qu'un prochain conseil aura lieu le 21 décembre, pour voter le montant de la REOM 2012. L'assemblée générale du SMIRTOM votera la REOM le 13 décembre prochain.

Le Président propose de retirer de l'ordre du jour la présentation du CRAC, qui devait être exposée par Martin Hubert, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie, ce dernier ayant eu un empêchement d'ordre privé. Le second point que le Président propose de retirer de l'ordre du jour est relatif à la constitution du jury de concours pour la maîtrise d'œuvre du futur équipement aquatique. La commission aquatique devant se réunir le 5 décembre, il propose de soumettre ce point lors du conseil communautaire du 21 décembre.

Romuald Trabouillet, commune de Poix-de-Picardie et vice-président de la CCSOA, fait remarquer que le CRAC n'a pas été voté depuis 2007 alors que la CCI s'était engagée à le présenter tous les ans et trouve désolant que la CCI se soit désistée au dernier moment.

N'ayant pas de nouvelle remarque, le Président soumet au vote le retrait de deux points de l'ordre du jour.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, autorise son Président à retirer ces deux points de l'ordre du jour de la séance.

2. DIRECTION

2.1 Installation de nouveaux délégués communautaires

Le Président propose de procéder à l'installation de deux nouveaux délégués suppléants désignés, pour le premier, par la commune de Montagne-Fayel, et pour le second, par la commune de Fluy :

- Délégué suppléant, commune de Montagne-Fayel : Eric Lucet
- Déléguée suppléante, commune de Fluy : Françoise Devérité

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, déclare installer dans leurs fonctions

- Eric Lucet, délégué suppléant de la commune de Montagne-Fayel

- Françoise Deverite, déléguée suppléante de la commune de Fluy.

2.2 Modification du tableau indicatif des emplois.

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour le service voirie de la CCSOA.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la modification du tableau indicatif des emplois proposée par son Président et l'invite à signer tout acte se rapportant à cette décision.

2.3 Désignation d'un représentant au SMIRTOM.

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la désignation d'un nouveau délégué au SMIRTOM suite à la démission de Daniel DESCAMPS. Le Président propose pour la commune de Fricamps de procéder à la désignation d'un nouveau délégué et suggère la candidature de Daniel MAGNEZ.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, désigne Daniel MAGNEZ – délégué titulaire au SMIRTOM Picardie Ouest.

3. LOGEMENT

3.1 Lancement de l'OPAH

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemesnil-Floxicourt et vice-président de la CCSOA en charge de l'aménagement de l'espace, est invité à présenter ce point. Il souligne que cette OPAH est une opération indispensable pour notre secteur, d'autant que l'étude pré opérationnelle réalisée par le Cabinet Arim des Hauts de France qui est passé dans chaque localité, a dressé un état des lieux exhaustif des situations du logement rencontrées dans nos communes. Aujourd'hui, après bien du temps qui s'est écoulé, lié notamment aux nouvelles orientations de l'ANAH, Jean-Jacques Stoter est impatient et précise qu'il est temps maintenant que les services concernés des autres collectivités avec lesquels nous travaillons tiennent ce sur quoi, nous, Communauté de Communes, nous nous engagerons. Il convient donc que cet engagement ne soit pas unilatéral.

Il informe l'Assemblée que le bureau d'études retenu, suite à la commission d'appel d'offres en date du 9 septembre, puis avalisé par le bureau en date du 12 octobre se trouve être CitéMétairie.

Jean-Jacques Stoter invite les élus à aller vers les personnes ayant des revenus modestes et des logements vétustes, pour leur expliquer que dans le cadre de cette opération, il existe des aides pour la rénovation de leurs habitats.

Jean-Jacques Stoter fait également part à l'Assemblée que la veille, la commission « Aménagement de l'espace, logement » a proposé dans le cadre du DOB 2012 de mobiliser une caisse d'avance de 100 000 €, pour accompagner les bénéficiaires dans leurs projets. Cette caisse d'avance permettrait de pouvoir verser directement aux bénéficiaires, après notification de subventions, le montant accordé par l'ANAH et le Conseil Général. La CCSOA ensuite se fera rembourser les subventions.

Jean-Jacques Stoter invite le bureau d'études CitéMétairie, représenté par Christophe Lecossier et Rima Desachy, à effectuer une présentation en séance (*le diaporama est joint au compte rendu*).

Christophe Lecossier, au nom de CitéMétrie remercie l'Assemblée de les avoir choisi comme bureau d'études pour mener à bien cette OPAH. Il présente sa société, dont le siège est situé à Paris, 50 urbanistes y travaillent. Il précise qu'il est responsable de l'équipe du Nord de Paris, c'est-à-dire, le nord, le Pas-de-Calais, la Somme, l'Oise et l'Aisne.

Christophe Lecossier rappelle que l'OPAH va durer 3 années et démarre officiellement ce 1^{er} décembre.

L'Assemblée est invitée à suivre le diaporama projeté.

Jean-Jacques Stoter insiste sur le fait que les élus devront aller vers les personnes et leur expliquer que, si besoin, une OPAH existe. Il remercie ensuite le bureau d'études pour toutes ces explications.

5. EQUIPEMENT AQUATIQUE

5.1 Programme architectural, fonctionnel, environnemental et technique du futur équipement.

Le Président invite l'Assemblée à suivre la présentation du programme effectué par le Bureau d'Etudes Amex. Il ajoute que des variantes ont été envisagées de façon à avoir l'assurance du montant des subventions.

Victor Delezenne, commune de Molliens-Dreuil et vice-président de la CCSOA en charge de l'équipement aquatique, est invité à relater les différentes étapes ayant permis d'aboutir au programme présenté ce soir par le Bureau d'Etudes AMEX .

Le Président fait part à l'Assemblée de l'observation de Romuald Trabouillet qui a indiqué, concernant la dernière réunion de bureau, n'avoir ni voté, ni émis d'avis favorable sur ce programme. Le Président ajoute cependant que le bureau n'a pas non plus émis d'observations négatives.

L'Assemblée est invitée à suivre le diaporama projeté et présenté par Guillaume Vallée du bureau Amex et à intervenir si elle le souhaite (le diaporama est joint au présent compte rendu).

Raymond Brosniowski, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande comment l'on fait pour intégrer un bâtiment quand on ne connaît pas les bâtiments futurs de l'environnement, quelles sont les conditions qui font qu'on peut déterminer une architecture sans connaître les architectures voisines.

Guillaume Vallée, bureau d'études Amex, explique que les différentes équipes amenées à répondre auront les orientations de la ZAC, le cadre suivra les orientations d'urbanisme en termes de PLU. Au niveau des matériaux en tant que tel, ce seront les équipements à venir qui s'intégreront à la piscine. L'intégration s'entendra surtout en termes d'aménagement par rapport à la liaison Autoroute/Route.

Raymond Brosniowski demande s'il y a un PLU sur ce secteur ?

Le Président répond par l'affirmative, il s'agit du PLU de Croixrault, dans lequel des données architecturales figurent.

Colette Michaux, commune de Liomer, demande si le 21 décembre de plus amples informations seront données sur le devenir de cette zone ?

Le Président répond que le projet suit son cours et propose de passer aux données chiffrées.



■ - Données chiffrées

■ Coût d'investissement de l'opération

Coût travaux (ht) : 7,42 M€

Honoraires et frais divers (ht) : 1,67 M€

Aléas (ht) : 0,37 M€

Total (ht) : 9,46 M€
(ttc) : 11,31 M€

Valeur juil. 2011

■ Surfaces du projet

Bâtiment : 2 402 m² (surface utile)

Extérieurs : 2 270 m²

Emprise totale :
+/- 8 115 m² (sans stationnement)

Surface de plan d'eau : 485 m² (hors patageoire)

■ En base

Bassins « inox revêtu »

Toboggan (65 ml)

Espace bien-être

Bassin 6 lignes d'eau

Couverture thermique

■ Options

En coût travaux :

Bassins « tout inox » 315 000 € ht



2011-11-14

Com. de Com. du Sud Ouest Amiénois – Construction d'un centre aquatique

Le Président précise qu'il s'agit de coûts estimatifs en cette période où l'on parle beaucoup d'argent rare dans les banques ou l'état. Le montant des subventions est connu approximativement, le coût de l'argent est élevé, mais parallèlement les entreprises ont besoin de travailler. On pourrait donc avoir une bonne surprise sur les coûts travaux. L'idée est de prévoir ce montant de travaux et de pouvoir éventuellement modifier le programme.

Romuald Trabouillet, commune de Poix-de-Picardie, rappelle que ce projet était conditionné à un projet qui était autour ; la CCI devant donner des informations d'ici un mois, il lui paraît prématuré de lancer des consultations alors que l'on n'a aucune certitude sur le projet concernant la ZAC.

Le Président explique qu'il ne s'agit aujourd'hui que du choix de l'architecte et rappelle que les dossiers concernant la ZAC sont en cours et qu'ils vont être déposés très prochainement auprès des services de l'Etat.

Jean de Franssu, commune de Courcelles-Sous-Moyencourt, s'étonne de voir apparaître un coût de 9 millions d'euros et se rappelle avoir voté démocratiquement un coût de 8 millions d'euros. Il trouve que cela commence à devenir la folie des grandeurs, d'autant que le démantèlement de l'ancienne piscine n'est pas compris dans ce coût. Il continue à penser que c'est de l'argent pas forcément le mieux placé. Par ailleurs, il constate que par rapport aux montants alloués à l'OPAH, une priorité serait à donner au logement par rapport aux loisirs. Entre les deux, son choix est vite fait.

Rose-France Delaire, commune de Poix-de-Picardie, fait part de sa grande inquiétude concernant le budget et s'interroge sur le fait de n'avoir pas d'avantage de détails quant à ce coût. Elle demande quand aurons nous la certitude des subventions accordées ? estimant que les décisions doivent être relativement prises. D'autre part, elle effectue une autre remarque, sur une page qui semblait être tournée, concernant le lieu d'implantation. Elle aimerait que l'on cesse de faire courir la contre vérité qui dit que la commune de Poix-de-Picardie n'avait pas proposé le bon lieu d'implantation. Elle rappelle que la commune, lors du conseil du 13 avril 2011 avait proposé deux lieux.

Le Président précise que concernant les subventions, le Conseil Général a, à priori, accordé une subvention de 1,5 million d'euros : la politique FRAPP n'est pas arrêtée, puisque la région y réfléchit

actuellement et le FNDS se prononcera au moment de la phase travaux. Il rappelle que pour le moment, seul le concours d'architecte est lancé.

André Fleury, commune de Gauville, voudrait connaître le coût des parkings.

Le Président précise qu'en ce qui concerne les parkings, cela fait partie du projet, par contre il est peut-être plus judicieux, ayant la compétence « voirie », que l'enrobé se fasse sur notre marché « voirie » plutôt que de payer un architecte sur ces travaux.

Romuald Trabouillet, commune de Poix-de-Picardie, demande si dans les 9,46 millions € sont compris les parkings et la voirie et si ce coût de voirie sera déduit de l'enveloppement « voirie ».

Le Président répond que le coût voirie n'est pas intégré, que la commission en discutera et que le Conseil Communautaire tranchera sur le fait de savoir si le coût sera pris sur l'enveloppe voirie.

Alix Têtu, commune de Thieulloy-l'Abbaye, voudrait que les architectes revoient leurs honoraires à la baisse, que les temps sont durs pour tous.

Le Président précise qu'à ce jour, les coûts ne sont pas connus et tient à préciser que le conseil de ce jour a pour objectif de lancer le concours, de faire une parution dans la presse pour percevoir la subvention allouée par la Région d'un montant de 300 000 €. Si nous avions attendu le conseil du 21 décembre, nous aurions perdu cette subvention.

Colette Michaux, commune de Liomer, demande si l'arrêté sera encore valable l'année prochaine ?

Le Président répond que non, il faut que ce soit d'ici la fin décembre.

Colette Michaux répète qu'il est un peu dommage de choisir l'architecte avant de savoir ce qui va s'implanter sur la zone et un peu dommage de lancer le concours avant d'avoir le montant de subvention.

Le Président confirme que c'est la démarche habituelle.

Romuald Trabouillet fait la supposition que M. Stiévenart ne vienne pas sur la ZAC, le projet ne pourrait pas se réaliser sur la zone. Il lui paraît donc prématuré de s'engager sur ce lieu sans avoir la certitude que celui-ci vienne sur la zone.

Le Président fait savoir que M. Stiévenart était il y a deux jours à Poix, puisqu'il a rencontré Romuald Trabouillet, il est toujours partant pour ce projet. Si par malheur, celui-ci changeait d'avis, le conseil en serait informé. De même, qu'il ne va pas promettre des subventions pour lesquelles la CCSOA n'a pas les arrêtés.

Rose-France Delaire, commune de Poix-de-Picardie, demande si la subvention allouée à la CCI, était destinée à un autre projet créateur d'emploi, sera-t-elle maintenue dans ce projet qui est consacré aux loisirs essentiellement. Ne va-t-on pas en demander le reversement ?

Le Président demande s'il est bien question de la rémunération de la CCI et rappelle que le projet a été modifié suite aux fouilles archéologiques. Le Président espère que les collectivités partenaires tiendront compte de cet élément. La solidarité entre collectivité devrait jouer.

Patrice Caudron, commune de Villers-Campsart, voudrait savoir à quelle hauteur le Président estime le financement de ce projet ?

Le Président répond que l'estimation a toujours été de 50 % de subventions, donc restent 50 % à financer par nos moyens.

Patrice Caudron s'inquiète pour l'avenir, pour le budget à venir, par rapport à l'imposition.

Le Président répond en avoir déjà discuté et précise que des ressources fiscales vont arriver grâce aux éoliennes, des remboursements d'emprunts qui vont arriver à leurs termes, en particulier l'achat des terres de la ZAC. La CCSOA fera en sorte d'augmenter le moins possible les impôts, cela fait partie du déroulement normal de la vie d'une commune ou d'une collectivité.

Patrice Caudron s'inquiète de voter aujourd'hui un projet alors que le budget sera voté en Mars 2012 et qu'on ne connaît pas l'incidence de ce que l'on vote par rapport au budget.

Le Président précise que l'on ne vote pas aujourd'hui le coût de la future piscine mais on se préserve pour ne pas perdre 300 000 euros de subvention qui sont alloués à la CCCSOA.

Guillaume Vallée fait part à l'Assemblée des suites à donner à ce programme, à savoir le recrutement d'une équipe de maître d'œuvre. Cela va correspondre à mettre en place un concours se basant sur la Loi dite MOP. Ce concours va être lancé par l'AAPC (Avis d'Appel Public à la Concurrence) qui va figurer au BOAMP et JOUE (journal officiel de l'union européenne).

En l'absence de nouvelle remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

*Après avoir ouï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire **par 9 voix CONTRE** (Patrice BRUSSART, Romuald TRABOUILLET + pouvoir de Daniel MILLE, Jean de FRANSSU, Raymond BROSNIOWSKI, Francis GUERIN, Rose-France DELAIRE + pouvoir d'Alain NEDELEC, Geneviève LECLERCQ), **10 ABSTENTIONS** (Danièle HENON, Edouard KASIMIRCZAK, André FLEURY, Jackie GUILBERT, Gérard CELISSE, Usmée LOUART, Patrice CAUDRON, Pascal DEMONCHY, Christophe GERAUX, Colette MICHAUX) et 50 voix POUR, arrête le programme architectural, fonctionnel, environnemental et technique du futur équipement aquatique à la somme de 9 460 000 euros HT (coût d'investissement) et invite son Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.*

5.2 Lancement du concours d'architecte.

Le Président rappelle qu'il va falloir constituer le jury de concours pour le choix de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du futur équipement. Il rappelle que la commission aquatique se réunissant le 5 décembre, il préfère que celle-ci en débattenne auparavant. Ce point sera soumis au vote du conseil du 21 décembre prochain.

Le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire du 23 juin 2011, l'Assemblée s'était prononcée en faveur d'une procédure loi MOP avec concours sur esquisses pour le choix de l'architecte du futur équipement aquatique.

Il propose d'avoir recours à un concours restreint sur esquisses conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics et de fixer le nombre de candidats admis à présenter une offre à 3.

Colette Michaux, commune de Liomer, demande le coût d'une esquisse. Le Président répond environ 35 000 € par candidat.

En l'absence de nouvelle remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide d'avoir recours à un concours restreint sur esquisses, fixe à 3 le nombre de candidats admis à présenter une offre, et invite son Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

6. FINANCES/BUGGET

6.1 Fiscalité éolienne : recouvrement du produit fiscal.

Le Président informe l'Assemblée que suite à une confusion de la DGFIP, le produit fiscal 2009, des éoliennes implantées sur la commune de Moyencourt-Les-Poix, lui a été versé au détriment de la CCCSOA. La commune a, en effet, indûment perçu l'imposition de ses 3 éoliennes au titre de l'année 2009, alors que la CCCSOA n'a perçu que 861 € au titre de sa « taxe professionnelle » au lieu des 3 636 € normalement dévolus en application de la « Taxe Professionnelle Eolienne ».

Pour régulariser cette situation, les services de la Direction Régionale des Finances Publiques de Picardie invitent le Président à recouvrer la somme de 2 775 € à l'encontre de la Commune de Moyencourt les Poix.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, invite son Président à émettre un titre de recette de 2 775 € à l'encontre de la commune de Moyencourt-les-Poix.

6.2 Budget principal : Délibération modificative de crédits n°3.

Le Président invite Serge Zacharewicz, directeur général des services, à détailler la délibération modificative de crédits qui consiste à l'autoriser à réaliser des mouvements de crédits à hauteur de 2 775 euros sur le budget principal 2011. Ces écritures visant à régulariser des opérations d'ordre portées en mouvements réels.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611 : Contrats de prestations de services avec des en	3 725.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 725.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739118 : Autres reversements de fiscalité	0.00 €	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7311 : Contributions directes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 775.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 775.00 €
Total	3 725.00 €	6 500.00 €	0.00 €	2 775.00 €
INVESTISSEMENT				
D-205 : Concessions et droits similaires, brevets, licenc	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0.00 €	5 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0.00 €	1 356 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21738 : Autres constructions	0.00 €	71 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	14 600.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
R-2033 : Frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 300.00 €
R-2313 : Constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 423 500.00 €
R-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 900.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	1 447 700.00 €	0.00 €	1 447 700.00 €
D-205 : Concessions et droits similaires, brevets, licence	300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €
R-2033 : Frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	5 300.00 €	0.00 €
TOTAL R 20 : Immobilisations incorporelles	300.00 €	0.00 €	7 300.00 €	0.00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	5 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	1 356 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21738 : Autres constructions	71 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 432 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	14 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2313 : Constructions	0.00 €	0.00 €	1 423 500.00 €	0.00 €
R-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	16 900.00 €	0.00 €
TOTAL R 23 : Immobilisations en cours	14 600.00 €	0.00 €	1 440 400.00 €	0.00 €
Total	1 447 700.00 €	1 447 700.00 €	1 447 700.00 €	1 447 700.00 €
Total Général		2 775.00 €		2 775.00 €

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, invite son Président à réaliser les mouvements de crédits à hauteur de 2 775 € sur le budget principal.

7. VOIRIE

7.1 Convention de déneigement avec le Conseil Général

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur le projet de convention avec le département de la Somme pour le déneigement des voies départementales.

Celle-ci prévoit notamment une intervention, par les agriculteurs ayant passé une convention avec la CCSOA, sur certaines voies départementales définies par les services du Conseil Général. Les interventions sur ces voies ne seraient réalisées que lors d'événements exceptionnels et seraient déclenchées par les services du Conseil Général.

La CCSOA serait alors indemnisée à 100% sur ces opérations de déneigement exceptionnelles.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, invite son Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir.

7.2 Intégration et exclusion de voies dans le domaine communautaire.

Le Président invite André Hiesse, vice-président en charge de la voirie, à présenter à l'Assemblée l'ensemble des voies à intégrer et à exclure de la voirie communautaire :

Intégration :

- Commune de Saint Germain sur Bresle, voie communale N°2 d'Ellecourt à Guémicourt,
- Commune de Saint Germain sur Bresle, Chemin rural dit de la Louque dans sa partie urbanisée,
- Commune de Caulières, voie communale n°4 de Caulières à Lamaronde,
- Commune de Guizancourt, VC N°3 de Guizancourt à Lahaye Saint Romain dans ses 40 premiers mètres,

Exclusion :

- Commune de Saint Germain sur Bresle, chemin d'exploitation du Moulin Bleu
- Commune de Saint Germain sur Bresle, chemin du Moulin Bleu

Le Président précise que dans la mesure où ces propositions sont validées par le conseil communautaire, elles seront ensuite soumises à la majorité qualifiée des communes comme le prévoient les statuts de la CCSOA.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide l'intégration et l'exclusion des voies proposées ci-dessous et invite son Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

7.3 Prix de revente du sel aux communes.

Le Président rappelle à l'Assemblée que la CCSOA a effectué une commande de sel globale pour les communes qui en avaient fait la demande au prix de 162 euros TTC la tonne et qu'il convient de procéder à la refacturation de ce sel à prix coûtant aux communes.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, fixe le tarif de la tonne de sel à 162 € TTC et invite son Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

8. INFORMATION

8.1 Marché attribué

Le marché de suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a été attribué au bureau d'études CitéMétairie. Le marché débutera le 1^{er} décembre pour une durée de 3 années.

9. QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle aux communes qu'elles ont jusqu'au 15 décembre 2011 pour délibérer sur les prises de compétences de la CCSOA en matière de mobilité et de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et donne l'état des délibérations :

- Maisons de Santé Pluriprofessionnelles : 45 communes ont délibéré, 1 a voté contre. La compétence est acquise.

- Mobilité : sur 63 communes, soit 20 780 hab.

Majorité qualifiée		atteint
½ population	10390	12 068
2/3 communes	42	33

OU

Majorité qualifiée		atteint
2/3 population	13853	12 068
½ communes	32	33

Il faut attendre encore un peu pour voir si cette compétence « Mobilité » est acquise.

Le Président énumère ensuite les communes qui ont délibéré favorablement : Airaines, Aumont, Beaucamps-le-Jeune, Beaucamps-le-Vieux, Bergicourt, Blangy-sous-Poix, Briquemmesnil-Floxicourt, Croixrault, Eplésier, Equennes-Eramecourt, Famechon, Fresnoy-au-Val, Fricamps, Guizancourt, Hescamps, Hornoy-le-Bourg, Lachapelle, Lafresguimont-Saint-Martin, Lamaronde, Le-Quesne, Lignières-Châtelain, Marlers, Meigneux, Molliens-Dreuil, Montagne-Fayel, Offignies, Riencourt, Saint-Germain-Sur-Bresle, Tailly-l'Arbre-A-Mouches, Thieulloy-l'Abbaye, Thieulloy-la-Ville, Vraignes-les-Hornoy et Warlus.

La commune d'Avelesges précise qu'elle a délibéré favorablement.

Le Président cite ensuite les communes qui ont voté défavorablement : Arguël, Bettembos, Bougainville, Camps-en-Amiénois, Caulières, Courcelles-Sous-Moyencourt, Fluy, Fourcigny, Laleu, Liomer, Neuville-Coppegueule, Quesnoy-sur-Airaines, Quevauvillers, Saint-Aubin-Montenoy.

Gauville et Méricourt-en-Vimeu précisent avoir également voté défavorablement.

10. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le lieu probable du prochain Conseil Communautaire en la salle polyvalente d'Airaines.

Jean-Jacques Stoter remet à la CCSOA, au nom des organisateurs des Virades de l'Espoir, un « diplôme » pour son implication et sa participation à cette journée.

Le Président tient à rendre hommage à Philippe Dacheux ainsi qu'à toute son équipe pour l'organisation de ces « Virades de l'Espoir ».

Claudine Carpentier invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Michel DOINEL

Le Président,

Alain DESFOSES